

L'intégrité de cette résolution du Conseil de sécurité doit être respectée. Il faut, notamment, éviter toute intervention qui risquerait de mettre l'accent sur un des principes qui y est énoncé à l'exclusion des autres éléments d'importance égale qu'on l'y retrouve. Cette obligation vaut naturellement aussi bien pour la question palestinienne que pour tous les autres points en litige. Bien qu'elle constitue un aspect important, voire fondamental, du conflit israélo-arabe, la question palestinienne ne pourra trouver de solution distincte ou divorcée des autres facettes du problème. Nous nous opposerions à tout acte unilatéral préjudiciable à l'accord global auquel tendent les négociations actuelles.

Monsieur le Président, j'ai affirmé précédemment qu'il revient aux protagonistes de fixer les modalités de la représentation palestinienne aux pourparlers de paix. Le même principe régit de toute évidence la réclamation de l'Organisation de libération de la Palestine à établir une autorité nationale indépendante au Moyen-Orient. Si l'émergence d'une entité palestinienne doit être envisagée éventuellement, elle devra essentiellement découler d'une entente entre les parties en cause y compris de toute évidence l'Etat d'Israël. De même l'établissement, l'évolution et l'existence d'une telle entité ne devra d'aucune façon porter préjudice à la survie de l'Etat d'Israël.

Monsieur le Président, il est donc évident, à la lumière des propos que je viens de tenir, que le Gouvernement canadien ne croit pas à l'imposition d'une solution étrangère au Moyen-Orient. Les protagonistes eux-mêmes doivent vouloir la paix et doivent élaborer eux-mêmes les modalités et les mécanismes de leur entente. Nous entendons évaluer de façon objective tout cheminement vers la paix, dans le respect de certains principes de base, mais sans aucune opinion préconçue quant à la forme ou au fond d'un accord éventuel. Nous continuerons à jauger les événements en fonction de leur influence prévisible sur ce qui a toujours été et reste, aux yeux du Canada, l'objectif primordial, c'est-à-dire la conclusion d'une entente négociée et durable entre Israël et ses voisins arabes afin que tous les Etats de la région puissent vivre dans la paix et la sécurité. Le Canada continuera, en se prévalant des voies et moyens à sa disposition, d'appuyer sans réserve les efforts consentis en ce sens.